

**SOUDAN DU SUD**

## Morris Mabior Awikjok Bak doit être libéré!

**Le défenseur des droits humains sud-soudanais Morris Mabior Awikjok Bak a été enlevé en exil au Kenya le 4 février 2023 et emmené au Soudan du Sud. Malgré un ordre de libération, les services secrets continuent de le détenir de manière arbitraire. Écrivez maintenant pour exiger sa libération!**



**E**n avril 2024, Morris Mabior Awikjok Bak a été accusé de diffamation à l'encontre du directeur général des services secrets nationaux, le NSS («National Security Service»), Akol Koor Kuc. Bien que sa libération sous caution ait été décidée, le NSS continue de le détenir sous prétexte d'enquêter sur lui pour avoir commis des crimes contre l'État. Le 10 juin, le ministre de la justice du Soudan du Sud a officiellement ordonné sa libération et a annulé l'accusation d'«insulte au président et d'atteinte à l'autorité du chef de l'État». Malgré cela, le NSS continue de détenir Morris Mabior Awikjok Bak de manière arbitraire.

Avant son procès, soit pendant plus d'un an, personne ne savait où se trouvait Morris Mabior Awikjok Bak. Il était détenu au secret et n'avait plus de contact avec l'extérieur. Selon sa famille, il aurait subi la torture et d'autres formes de mauvais traitements. Le risque d'une exécution extra-judiciaire était également particulièrement élevé.

Selon nos informations, Morris Mabior Awikjok Bak a été attaqué et enlevé le 4 février 2023 à son domicile d'exil à Nairobi, capitale du Kenya. Amnesty

International a rapporté que Morris Mabior Awikjok Bak aurait été emmené à Juba, capitale sud-soudanaise. Il y serait arrivé le 5 ou le 6 février 2023 et aurait été placé dans un centre de détention du NSS.

Avant son arrestation, Morris Mabior Awikjok Bak était directeur de l'ONG Youth Alliance Network. Il est également l'ancien secrétaire général d'une association de travailleurs au Soudan du Sud. Ce militant est connu pour avoir documenté de nombreuses violations de droits humains commises par le NSS. Un exemple est l'incident de Rualbet Payam en 2022, où des femmes ont été violées et de nombreux jeunes hommes torturés et tués. Morris Mabior Awikjok Bak a également attiré l'attention sur le rôle présumé du NSS dans l'éclatement de conflits intercommunautaires dans l'État de Jonglei, au Soudan du Sud. Dans le cadre de ces affaires, il a publiquement plaidé en faveur de sanctions contre certains hauts responsables du NSS.

Le Soudan du Sud est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce pacte dispose que nul ne peut être arrêté ni détenu de manière arbitraire et que tout individu a le droit à ce que sa cause soit entendue devant un tribunal indépendant établi par la loi. Le Soudan du Sud est également partie à la Convention de l'ONU contre la torture, qui dispose que nul ne peut être soumis à la torture.

L'ACAT-Suisse avait lancé un premier appel urgent en faveur de Morris Mabior Awikjok Bak en mars 2023.

SOURCES: Human Rights Watch, Amnesty International, ACAT-Allemagne



**Dans la lettre d'intervention, nous demandons au Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit,** d'user de son influence pour exiger la libération immédiate de Morris Mabior Awikjok Bak. Nous demandons aussi qu'il soit protégé contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements, qu'il ait la possibilité de quitter le Soudan du Sud s'il le souhaite et qu'il dispose d'un accès illimité à sa famille et à ses avocats, ainsi que des soins médicaux adéquats. Enfin, nous requérons que l'enlèvement de Morris Mabior Awikjok Bak fasse l'objet d'une enquête indépendante et impartiale afin que les responsables soient identifiés et jugés de manière équitable.

**Lettre au Président du Soudan du Sud**

President Salva Kiir Mayardit  
 Presidential Palace  
 Kololo Road, Juba  
 Juba  
 South Sudan

**Port:** 2.50 CHF

**Fax:** 0066 - 2 2283 42 49

**Twitter:** @SouthSudanGov

**Copie à l'ambassade**

Ambassade du Soudan du Sud  
 Avenue de France 23  
 1202 Genève

**Port:** 1 CHF (courrier B)

Délai d'intervention:  
 15 juillet 2024  
**Merci!**